Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

Compte rendu

Conseil municipal de Plouhinec

27 janvier 2022 à 19h00

Le 27 janvier 2022, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2022, s'est réuni en la salle « chez Jeanne » sous la présidence de Monsieur Yvan MOULLEC, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : **MOULLEC** Yvan, **JULIEN LE MAO** Solène, **AUFFRET** Annie, **LE COZ** Rémy, **LE BORGNE** Sylvie, **BIOLCHINI** Marc-Ange, **STREIFF LE BOZEC** Armelle, **DRUON** Pascal, **BOUVIER** Claude, **HELIAS** Marie-Pascale, **LE LAY** Marc, **PALUD** Isabelle, **GUILLOU** Jean-Jacques, **BOUER** Yves-Marie, **LUCAS** Marie-Yvonne, **COLIN** Nathalie, **GOMET** Patricia, **POQUET** David, **LAUTREDOU** Marie-Cécile, **THOMAS** Yves, **AUTRET** Frédéric, **JEZEQUEL** Christine, **LE BARS** Florian, **BILIEC** Philippe.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION **: FRENEY** Françoise a donné procuration à **LE COZ** Rémy, **ANSQUER** Alain a donné procuration à **HELIAS** Marie-Pascale, **GONIDOU Isabelle** a donné procuration à **COLIN Nathalie ;**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

Cf. annexe n°1.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur Yves Thomas indique : « Ce n'est pas tant sur le compte rendu mais sur la suite du compte rendu. Moi je m'interroge si ici, au sein du conseil municipal, on peut toujours débattre en toute sérénité, car suite au dernier conseil municipal de la dernière fois, on est venu me reprocher d'être intervenu. »

Monsieur le Maire précise : « Ce n'était pas moi ? »

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

Monsieur Yves Thomas répond : « Non. Mais est-ce que l'on peut débattre en toute sérénité ? »

Monsieur le Maire dit : « En ce qui me concerne la réponse est oui, aucun problème. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 ;
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose la nomination de madame Annie Auffret comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nomination de madame Annie Auffret comme secrétaire de séance du conseil municipal du 9 décembre 2021.

3) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que monsieur Jacques Guillemin, conformément à sa déclaration lors du dernier conseil municipal, a fait part de sa démission du conseil municipal de Plouhinec par lettre du 15 décembre 2021.

Conformément à l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales, la démission est effective depuis cette date. Monsieur le Préfet du Finistère a été destinataire d'une copie de cette lettre.

Au regard de l'article L270 du code électoral, la démission d'un conseiller municipal a pour effet de conférer la qualité de conseiller au suivant de la liste, ce dernier étant monsieur BILIEC Philippe.

Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence.

Le conseil municipal prend acte de la mise a mise jour du tableau comme mentionné ci-dessus.

4) ACTUALISATION DES MEMBRES DE LA LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Jacques Guillemin par lettre du 15 décembre dernier, il est nécessaire de mettre à jour la liste des conseillers communautaires.

En application de l'article L273-6 et L. 273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal, quelle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire du code électoral, les conseillers communautaires de la commune ont été élus en même temps que les conseillers municipaux. En application du code électoral, il convient de

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

nommer Monsieur Marc-Ange Biolchini en lieu et place de Jacques Guillemin au sein du conseil communautaire.

Monsieur Yves Thomas indique : « Je m'étonne de l'empressement avec lequel la mairie a agi pour que M. Biolchini soit au conseil communautaire alors que moi j'ai dû en patienter deux avant de pouvoir y arriver. Et puis la dernière fois vous avez fait un vote. Il n'y a pas besoin de vote ici. Des fois je me demande s'il n'y a pas deux vitesses et deux conseils municipaux. »

Monsieur le Maire répond : « Non. Et il n'y a pas deux vitesses ni deux conseils municipaux. »

Monsieur le Maire donne la parole au directeur général des services : « Dès que nous avons eu la confirmation de la démission de M. Frédéric Autret via la Communauté de communes, nous avons communiqué l'information au conseil municipal et à la préfecture. »

Monsieur le Maire précise : « Dès que Monsieur Guillemin nous a fait part par écrit de sa démission nous avons pris les mesures nécessaires. »

Le conseil municipal prend note de la nouvelle liste des conseillers municipaux qui représentent la commune en qualité de conseillers communautaires :

-M. Yvan MOULLEC ;

-Mme AUFFRET Annie ;

-Mme LE BORGNE Sylvie

-M. THOMAS Yves ;

-Mme JULIEN LE MAO Solène ;

-M. LE COZ Rémy ;

-M. BIOLCHINI Marc-Ange

-M. Florian Le Bars

5) ACTUALISATION DE LA LISTE DES CONSEILLERS DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu l'article L19 du Code électorale ;

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Jacques Guillemin par lettre du 15 décembre dernier, il est nécessaire de mettre à jour la liste des conseillers de la commission de contrôle des listes électorales et de désigner un nouveau conseiller titulaire.

En application du code électoral, il est proposé de nommer Monsieur Philippe Biliec en lieu et place de Jacques Guillemin en qualité de membre titulaire de la commission.

Le conseil municipal, à la majorité, prend note de la liste mise à jour des conseillers municipaux qui représentent la commune en qualité de membre de la commission de contrôle des listes électorales :

Membres titulaires :

Monsieur BOUVIER Claude ;

Madame FRENEY Françoise ;

Monsieur BILIEC Philippe ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

Madame LAUTREDOU Marie-Cécile ;

Madame JEZEQUEL Christine ;

Membres suppléants :

Madame HELIAS-OLIVIER Marie-Pascale ;

Monsieur LE LAY Marc ;

Madame PALUD Isabelle ;

Monsieur THOMAS Yves ;

Monsieur Le BARS Florian.

6) REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG – PRESENTATION PAR LE GROUPEMENT AGAP

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une présentation du travail réalisé par le cabinet AGAP et son groupement sur la requalification du centre-bourg.

Monsieur le Maire précise qu'un temps d'échange et de concertation est réalisé à la suite de la présentation.

Le cabinet et son groupement expose durant une heure de temps les grandes orientations, l'avancement de l'analyse et les premiers enjeux de l'aménagement. (Cf. Présentation)

Le conseil municipal prend bonne note des informations communiquées par le cabinet AGAP et son groupement.

Quelques questions-réponses formulées par les conseillers :

Monsieur Frédéric Autret indique :

- « Est-ce qu'aujourd'hui les professionnels de santé sont prêts à déménager, sachant qu'ils sont tous, je crois, complets au niveau de leurs patientèles ?
- Est-ce que les praticiens sont prêts à payer ? De 600 euros aujourd'hui les loyers seront peut-être à 2000 euros et ce sera à peu près cela, sachant qu'ils n'auront aucun bien derrière ?
- On nous parle de projets d'arrivées de commerçants, je suis tout à fait d'accord ; mais ce sont des projets privés ; et même si on fait du foncier ; et si personne ne vient ? Et bien il n'y aura personne. Les commerces il faut qu'ils soient bien vus de la départementale pour que les gens s'arrêtent.
- L'atelier couleur : j'entends et c'est vrai que ce serait joli. Mais les maisons, c'est privé et si les gens ne veulent pas peindre leur maison en rose ou qu'ils n'ont pas les moyens de peindre leur maison en rose comment on va faire ? Ce n'est pas à nous de décider, on n'est pas chez eux, ils feront ce qu'ils voudront, ils payeront ce qu'ils voudront.
- Pour la zone 30, nous sommes sur une départementale. Il y a beaucoup de gens qui partent du Cap pour aller travailler à Quimper. On va encore ralentir la vitesse. Je ne sais pas ci c'est une bonne chose pour la pointe capiste. Merci de votre présentation et ces constats. »

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

Monsieur le maire indique : « Pour la maison médicale : c'était dans le cadre du programme des élections municipales de 2020. Vous vous imaginez bien qu'au préalable, nous les avions rencontrés, les gens de la maison médicale. J'ai rencontré les praticiens. Ce qu'ils m'ont dit c'est qu'ils n'ont jamais compris pourquoi ils sont arrivés là-bas. Ils ont complété en me disant que, si je n'étais pas venu présenter cette solution-là, ils ne nous auraient même pas élus. Donc tout cela est vu avec eux ; on les a rencontrés, ne vous inquiétez pas ; on discute de loyers, on discute de tout et cela de manière continue, de manière rapprochée avec eux et cela continuera. On n'aurait pas décidé de mettre une maison médicale dans le bourg, si nous n'avions pas eu l'accord des principaux concernés. Votre deuxième question ? »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Les commerçants, les projets privés. »

Monsieur le Maire répond : « Oui, ce sont des projets privés ; pour rappel, les priorités sur ce mandat ci, ce sont la maison médicale et les halles couvertes/boulodrome. C'est la phase d'après mais j'ai déjà des demandes de commerçants qui sont intéressés. On ne va pas créer des cellules commerciales sans avoir discuté avant avec les gens de ce qu'ils veulent. Aujourd'hui je peux vous le dire, j'ai des personnes qui sont venues me voir ; elles m'ont indiqué que notre projet les intéresse et quand nous serons dans la phase de concrétisation de notre programme, de les appeler car on aura des choses à se dire. Maintenant les choses sont phasées, cela fera l'objet d'une deuxième étape, qui viendra après. Peut-être que je ne serai pas là en 2026, peut- être que j'aurai envie de revenir, peut-être pas ; mais si je suis là avec mon équipe, ce sera la seconde partie. Et on le fera en concertation avec les gens et j'ai trois à quatre personnes qui ont hâte de voir et moi cela m'intéresse. Et les conditions d'attractivité du site seront déjà créés avec la maison médicale notamment, qui va générer du flux. La troisième question je ne sais plus ? »

Monsieur Frédéric Autret indique : « L'atelier couleur. »

Monsieur le Maire précise : « L'atelier couleur ; évidemment c'est du privé. On ne va pas allez voir les gens et leur dire : *votre maison elle est comme cela mais demain il va falloir la peindre en bleu*. Ce n'est pas comme cela que çà marche. Cela marche par l'incitation. On va inciter les gens à ravaler leur façade. On verra de quelle manière plus tard, mais pour l'avoir pratiqué ailleurs, cela marche. Quand vous incitez les gens, à s'inscrire dans un schéma, qui permettra demain d'identifier le bourg par des aménagements de voirie, des ravalements de façades, donner cet aspect de centralité et que vous incitez financièrement les gens à le faire, çà marche. Je l'ai pratiqué avant, çà marche. On a déjà des demandes. C'était la troisième, qu'elle était la quatrième ? »

Monsieur Frédéric Autret dit : « La zone 30 ».

Monsieur le Maire répond : « La zone 30, c'est une proposition et il y a le Département, et j'entends bien la problématique des gens du Cap qui sont à l'ouest de Plouhinec, des délais de transport notamment pour Quimper. C'est une proposition. Cela ne veut pas dire validation. Ce sont des sujets qui sont sur la table. Ils peuvent se faire et aussi ne pas se faire. On peut travailler autre chose. Moi je suis plutôt, pour vous dire franchement et s'agissant du vélo, pour des itinéraires qui seraient en bordure de la route départementale, au nord et au sud. Il y a déjà des sujets sur la table ; on travail sur des circuits vélo, mobilité douce. Ce que vous dites à du sens et je le partage un peu. Ne pas rallonger forcément la durée de transport des gens qui viennent de l'ouest. Après, nous avons l'ambition de créer une centralité donc il va falloir travailler pour

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

concilier tout cela. Là ce n'est pas définitif, ce sont juste des propositions qui doivent amener à de la réflexion. »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Et après la question de Monsieur Guillemin. »

Monsieur le Maire dit : « La question de Monsieur Guillemin j'y suis quelque part en train d'y répondre car, la manière dont l'action publique et la politique de la ville se font ; on perçoit ce que c'est ce soir, que de partager la vie publique et les décisions, les projets de la municipalité. Et si monsieur Guillemin avait été là, il aurait pu s'en rendre compte ; le problème c'est qu'il ne venait jamais. »

Monsieur Thomas indique : « Je note quand même que le PICS (Pôle intergénérationnel culturel et sportif) est un plébiscite et cela, c'est bien. »

Monsieur le maire dit : « Mais oui, et je peux vous garantir qu'on s'en fait l'écho. »

Monsieur Thomas précise : « On parle beaucoup des autres mais il n'y a jamais eu de rencontre avec les cyclistes. »

Le cabinet AGAP répond : « Beaucoup ont participé aux rencontres et notamment aux balades et dans les questionnaires aussi. »

Monsieur Yves Thomas dit : « Il y a quand même deux clubs de vélos. Aucun n'a été consulté. Autrement pour la maison médicale, je note que, quand les praticiens se sont installés c'était justement pour la discrétion. En fait, on n'aime pas tous être vus quand on va chez le médecin ou chez quelqu'un d'autre de la maison médicale. C'est ce qu'eux trouvaient bien et ils disaient que la localisation était très bien par rapport à cela. Je note aussi qu'on parlait tout à l'heure des terrains aux abords de la mairie. On a un terrain qui est enclavé en fait, un héritage empoisonné. J'espère que vous serez meilleur que nous. Après, vous avez axé toute votre campagne sur le fait que Plouhinec devait se rapprocher de Quimper. Et là on est en train de l'éloigner. »

Monsieur le maire dit : « Le rapprochement de Quimper avec Plouhinec se fait aujourd'hui en collaboration avec le conseiller départemental et les maires du Cap-Sizun. On avait une réunion sur Quimper il y a un mois et demi, et il nous a été proposé des aménagements entre ici et Quimper. Alors c'est aussi de la difficulté pour nous, c'est que le temps à gagner il n'est pas seulement pour Plouhinec. Il y a quelques aménagements de prévus, mais cela se fait à coups d'aménagements fonciers, de préemptions, et cela prend du temps. On ne va pas faire en deux ans ce qui n'a pas été fait en trente. Mais lors de ces réunions avec les maires du Cap-Sizun, on pousse en ce sens. Je suis prêt à inviter Mael de Calan pour expliquer la démarche qui est cours, je pense qu'il viendrait ; mais malheureusement cette démarche va prendre un peu de temps. »

Monsieur le Maire précise : « on reviendra vers vous, on reviendra vers la population, mais vous avez entendu le calendrier et on part sur un démarrage de travaux au printemps 2023. On aura l'occasion de faire des réunions publiques d'ici là, comme nous avons ce soir, via le COPIL ou autre (comité de pilotage) comme nous avons fait en marge du conseil municipal, et de présenter le projet au fur et à mesure de son avancement. Pour rappel le COPIL est composé d'Armelle Streiff Le Bozec, de Solène Julien Le Mao, de Christine Jézéquel, de Rémy le Coz et de moi-même. »

Monsieur le Maire remercie le cabinet AGAP et son groupement pour la présentation.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

7) PROPOSITION FINANCIERE DE FINISTERE HABITAT POUR L'ACHAT DE 4 LOTS AU LOTISSEMENT SIS RUE RENE QUILLIVIC

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition d'achat de Finistère Habitat pour les lots n°5-6-7-8 pour un montant total de 44 557,50 € HT, soit le prix demandé par la commune sur ces lots.

Il est demandé au conseil de valider cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la vente des lots n°5-6-7-8 du lotissement sis rue René Quillivic à Finistère habitat pour la somme totale de 44 557,50 € HT.

En cas d'absence de Monsieur le Maire, d'autoriser Madame Solène Julien Le Mao, la première-adjointe, à signer les actes en l'absence de Monsieur le Maire.

Monsieur Thomas demande : « Combien seront en résidence principale ? »

Monsieur le Maire répond : « Je ne peux pas vous le dire combien sont en résidence principale. Vous avez déjà fait la demande et je vous ai déjà répondu. Ce que je peux vous dire c'est qu'il aurait pas mal de couples avec des enfants, mais je n'ai pas de ventilation exacte. »

Monsieur Thomas dit : « en fait, ce lotissement c'était pour conforter l'école et revitaliser le bourg. C'est une occasion manquée ».

Monsieur le Maire indique : « Le soucis c'est qu'il n'y a rien qui autorise à réserver des lots à des jeunes primo accédants. »

Monsieur Thomas indique : « Demandez à votre DGS. »

Monsieur le Maire dit : « Non, cela ne passe pas. »

Monsieur Thomas dit : « Le conseil municipal peut décider à qui il les attribue. »

Monsieur Florian Le Bars indique : « C'est bizarre si c'est illégal, que sous la dernière mandature il est été décidé de fixer des critères délibérés, et cela faisait l'unanimité. »

Monsieur Thomas complète : « l'unanimité oui. »

Monsieur Le Maire dit : « Dans la délibération il y avait peut-être des vœux émis, disant par exemple les terrains sont vendus, à des prix relativement bas de manière à favoriser l'arrivée de jeunes couples ou de jeunes primo accédants. Mais cela, ça ne suffit pas à faire en sorte que vous puissiez réserver et dire demain non à quelqu'un qui vient et qui dit : *voilà, j'ai 45 ans, j'ai des enfants qui sont grands et je ne suis pas primo accédants, je peux acheter ?* Non, on ne peut pas. »

Monsieur Thomas dit : « Mais si, on peut refuser la vente. »

Monsieur le Maire répond : Non, on ne peut pas. »

Monsieur Thomas précise : « C'était justement l'objectif d'avoir mis un prix très bas sur le lotissement. »

Monsieur le Maire indique : « Oui, je viens de vous le dire. J'ai compris. »

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

Monsieur Yves Thomas dit : « Alors vous nous avez fait un grand discours en communauté de communes pour nous dire qu'il faut favoriser l'installation des jeunes mais ici vous ne le faites pas. »

Monsieur le Maire dit : « Mais il ne suffit pas de le dire pour favoriser l'arrivée des jeunes pour que cela vous permette de refuser la vente à quelqu'un qui ne serait pas considéré comme jeune. »

Monsieur Yves Thomas répond : « Mais la Mairie fait ce qu'elle veut voyons. »

Monsieur Le Maire précise : « Ba voilà ; non la Mairie ne fait pas ce qu'elle veut. »

Monsieur Yves Thomas dit : « Mais si, elle fait ce qu'elle veut et c'est légal. »

Monsieur le Maire dit : « La Mairie fait ce qu'elle veut dans un cadre légal. Et non ce n'est pas légal. »

Monsieur Le Maire indique : « Bon ; on n'est pas d'accord. »

Monsieur Yves Thomas dit : « Alors le DGS nous a menti avant. »

Monsieur le Maire répond : « Là, je vous laisse seul responsable de vos propos. »

Monsieur Yves Thomas indique : « On avait bien expliqué et on avait voté au conseil municipal. »

Monsieur Le Maire dit : « Bon, je mets la délibération au vote. De toute manière nous ne sommes pas d'accord. »

Monsieur Yves Thomas précise : « Nous, nous nous abstenons. Pas sur la proposition de Finistère Habitat mais sur le manque d'information, juste une ligne dans la convocation et pas dans la note de synthèse. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 3 abstentions ;
- 24 pour ;
- 0 contre ;

  - Autorise la vente à Finistère Habitat des lots 5-6-7-8 pour un montant total de 44 557,50 € HT ;
  - Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de chacun des lots 5-6-7-8 et à signer la vente de tous les terrains et les documents afférents à la vente ;
  - En l'absence de Monsieur le Maire, autorise Madame la première adjointe à réaliser en ses lieu et place toutes les formalités nécessaires à la vente de chacun des lots et à signer la vente des lots 5-6-7-8 et les documents afférents à la vente du lotissement sis rue René Quillivic.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

8) QUESTION PREALABLE ECRITE DE M. JACQUES GUILLEMIN

« Comment sont évaluées les politiques publiques mise en œuvre par la commune ? Mieux gérer l'argent public et rendre compte aux citoyens sont des impératifs indiscutables dans une société émancipée ou la légitimité des décisions ne va jamais de soi.

En France les pratiques d'évaluation se sont développées tardivement ; à partir de 1990 la gestion des fonds européens a rendu obligatoire ce processus mais il reste beaucoup à faire pour former les acteurs locaux et inscrire cette pratique dans la gestion des politiques menées notamment par les collectivités locales.

Un point de situation sur ce qui est concrètement mis en œuvre par la commune semble nécessaire pour éclairer le conseil municipal et permettre à chaque élu de disposer des éléments constitutifs d'une décision éclairée.

Je souhaite que des informations synthétiques puissent être communiquées au conseil et vous en remercie. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Je pense que l'exercice que nous venons de faire ce soir illustre la manière dont on rend des comptes de l'utilisation de l'argent public et de ce que nous menons sur la ville. Depuis le début du mandat nous faisons des réunions publiques, Rémy (Le Coz) pourra en parler ; il y en avait la semaine dernière et il y en a encore la semaine prochaine. Nous avons également développé des modes de communication pour informer les gens sur ce que nous faisons. Nous avons embauché une chargée de communication et une partie de son travail c'est de communiquer sur les réseaux, dans la presse…

S'agissant des politiques publiques mises en œuvre, il y a quelque chose qui s'appelle la Cour des Comptes, avec une chambre régionale, et qui vient contrôler régulièrement dans les mairies, inspecter, demander des comptes, analyser si la politique de la ville et notamment la dépense publique est utilisée à bon escient et en faveur des habitants. S'ils viennent ici, ils feront un rapport ; et ce rapport-là, je devrais en rendre compte au conseil municipal.

Je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur la question de Monsieur Guillemin. »

9) QUESTIONS DIVERSES

1-Marie Cécile Lautredou demande : « Monsieur le Maire avez-vous des informations concernant l'avancement du dossier *Stratimer* ? »

Solène Julien Le Mao répond : « Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu les offres pour l'étude. Nous relançons régulièrement. C'est comme les géomètres, ils sont débordés. On attend les offres et après, on lance directement l'étude. »

Monsieur Le Maire précise : « on vous avertira quand on aura réceptionné l'offre. »

Marie Cécile Lautredou indique : « Avec plaisir. »

2-Monsieur Frédéric Autret indique : « Lors du conseil de décembre sur les éclairages de Noel, on vous avait alertés du montant des éclairages. Ce n'est pas que ce n'était pas joli. C'était joli mais alors moi je constate que quasiment tous les éclairages qui étaient faits sur Plouhinec

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

étaient tous vu d'Audierne. A Audierne, le Maire a souhaité conforter le commerce ; sur Poulgoazec ce n'est pas le cas car malheureusement le seul commerce c'est *Chez Bruno* et il a fermé le 15 décembre pour congés et il a parfaitement le droit d'ailleurs. J'ai trouvé qu'il manquait de l'éclairage de Noel au Bourg, beaucoup ; c'était un peu tristounet. Je sais qu'on est en train de faire revivre le bourg mais là, je trouve qu'il n'était pas vivant du tout. S'il y a renouvellement l'année prochaine, car nous sommes quand même sur un coût entre les deux communes de 150 000 euros, j'ai trouvé joli mais j'ai trouvé hors de prix. Je trouve que le montant n'est pas justifié. Alors s'il y a renouvellement, j'aimerai bien que l'année prochaine que nous ayons trois offres sur la table et que nous en discutions en commission travaux. »

Monsieur le Maire dit : « J'entends. Vous êtes nombreux à avoir trouvé cela joli. Beaucoup de gens, des retours que j'en ai, sont très contents. Franchement, quelques personnes qui disent « peut-être ceci, peut-être cela » mais la grande majorité des retours est hyper positive. Après les éclairages de Noel, moi je ne les fais pas que pour les commerces. Il y a aussi des habitants à Plouhinec. Il n'y a pas que des commerces à Audierne, il y a des habitants à Audierne aussi. Ce n'est pas une animation spéciale commerçants. Alors, si cela peut aider les commerçants à mieux travailler, c'est bien ; à titre d'information, pour avoir échanger avec le directeur et le président de l'Office du tourisme, sur la période concernée, par rapport à une année normale, c'est 30 % de fréquentation en plus à l'Office. Et ce sont essentiellement des gens qui viennent d'un secteur proche, Ouest Cornouaille, certains de Brest, de Quimper. C'est 30 % de fréquentation en plus, sachant que ces animations-là, portent vraiment leurs fruits de manière optimale au bout de 3 à 4 ans. Ce que me disent les gens, c'est qu'il y avait besoin de faire quelque chose. Il y avait besoin de marqueurs événementiels dans le Cap Sizun. Les gens du Cap-Sizun étaient très heureux d'avoir cela chez eux et très fiers. J'ai d'ailleurs discuté avec des élus d'autres communes, pas si loin ; cela leur a d'ailleurs coûté quelques critiques car chez eux ce n'était pas ça. Après cela à un coût. Mais ce portage politique, je l'assume. Et je l'assume complètement. Le courage en politique c'est cela. C'est prendre des décisions et les assumer. Et là, j'assume. J'assume de voir des gens heureux, de la lumière au fond du couloir, j'assume au bout de deux ans de voir des gens rirent, se promener le soir, à Poulgoaec, à Audierne, pour voir quelque chose qu'ils n'avaient jamais vue. Et je souhaite qu'on le refasse. Et là j'assume encore. Et je souhaite le refaire avec Audierne, car cela à du sens. Et cela peut plaire à beaucoup de monde. Et que, quand j'ai proposé cela, je pensais qu'on serait sorti de cette période difficile ; et bien non, nous y sommes encore. Peut-être que l'année prochaine, ils apprécieront encore plus car nous essayerons de faire mieux. »

Monsieur Frédéric Autret dit : « Je vous l'ai dit au mois de mars, ce projet doit être porté par la CCCS. »

Monsieur le Maire répond : « Oui, la CCCS. C'est une possibilité qui va être étudiée, effectivement. On a échangé l'autre jour de ce sujet-là. Pas forcément d'accord global mais certains sont prêts à le faire, d'autres moins. Paris ne s'est pas faite en un jour. Mais en tout cas, j'en suis très fier car on a parlé du Cap-Sizun. Vous voyez, je ne parle pas que de Plouhinec, pas que d'Audierne, mais du Cap-Sizun. On a parlé du Cap-Sizun sur France 3, sur Tébéo, dans différents médias. Et ce que m'ont dit les journalistes, notamment France 3, c'est que cette année pour Noël on a parlé de Trévarez, de Locronan, de Landerneau et on a parlé du Cap-Sizun. Je vous le dis franchement, cela fait du bien. Et si on peut, à travers des événements comme cela, redonner un peu de fierté aux gens du Cap, et bien je m'en félicite et je le referai. »

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE

Madame Marie-Cécile Lautredou indique : « Juste, nous avons une réunion prévue lundi à 14h30 à Esquibien, avec les entrepreneurs justement et la mairie d'Audierne. Est-ce que vous y participerez ? C'est pour préparer l'année prochaine. »

Monsieur le Maire répond : « J'ai échangé avec le Maire d'Audierne et c'est une réunion qui est destinée aux commerçants d'Audierne. »

Madame Marie Cécile Lautredou précise : « Commerçants et entrepreneurs. On ne peut pas la faire en commun ? »

Monsieur le Maire indique : « Voilà ; c'est quelque chose qu'il souhaitait faire maintenant. Mais c'est quelque chose que l'on refera en commun, peut-être plus tard. Moi, lundi, pour en avoir parlé avec lui en début de semaine, je ne peux pas être à cette réunion là car j'ai d'autres engagements. Mais il y a un travail en commun qui continuera à se faire. C'est le sens de l'histoire depuis le début du mandat et on va continuer. »

Madame Marie Cécile Lautredou dit : « Là, c'est un bilan et des prévisions pour l'année prochaine étant donné que c'est un projet qui est mené conjointement. Cela aurait été bien que vous soyez là et que les commerçants concernés de Plouhinec le soient aussi. »

Monsieur Yves Thomas dit : « Je voulais demander, que devient la maison des associations et la bibliothèque ? »

Monsieur le Maire indique : « La maison des associations fait l'objet d'un lifting. La ville, concernant la maison des associations, la salle où nous sommes ce soir et la salle omnisports, avait monté un dossier de subventions en matière de rénovation énergétique et tout ce qui va avec ; ici le plancher va être refait, les fenêtres vont être refaites, tout va être refait. Elle va donc suivre un lifting et au RDC, le but serait éventuellement d'accueillir le service urbanisme de la ville. Pour le reste, elle sera toujours occupée par des associations. »

Monsieur Frédéric Autret indique : « Mais toujours pas de volonté de faire un service intercommunal d'urbanisme ? »

Monsieur le Maire dit : « Et bien oui ; c'est quelque chose auquel je m'attache depuis plusieurs mois et qui est en voie d'aboutir. On partirait vers un service commun de l'urbanisme. Je reviens régulièrement à la charge là-dessus. Oui, tout à fait. C'était aussi un des objectifs de ce début de mandat, et oui, oui on y arrive. »

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et leur donne RDV au prochain conseil pour le débat d'orientation budgétaire qui se tiendra le mardi 1 er mars 2022.

La séance est levée à 20h46.

La secrétaire de séance,

Annie Auffret

MAIRIE PLOUHINEC (Finistère)

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 029-212901979-20220302-VP2022030101-DE